



ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

19 FEVRIER 2025

ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Le Président ouvre l'Assemblée à 20h45 devant une assemblée de 54 bourgeois.

« Mesdames et Messieurs,
Chères Bourgeoises, chers Bourgeois,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale en vous rappelant tout de même que seuls les bourgeois ont le droit de vote pendant cette assemblée.
Les non-bourgeois peuvent bien évidemment assister aux débats à moins que l'assemblée ne décide le contraire.

Je suppose que ce n'est pas le cas, alors bienvenue aux non-bourgeois.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 19 juin 2024
3. Nomination de la commission bourgeoisiale
4. Budget 2025 de la Bourgeoisie
5. Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028
6. Divers

Décision :

L'ordre du jour ne soulève aucune question ni remarque. Marc Voutaz est désigné scrutateur par l'Assemblée.



II. APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 19 JUIN 2024

Parmi les documents consultables sur internet et à la Commune ces 20 derniers jours, figurait le procès-verbal de la dernière Assemblée Bourgeoisiale en date qui s'est déroulée le 19 juin 2024. La loi sur les communes demande que cette pièce soit formellement approuvée en début de séance.

Est-ce que l'assemblée demande la lecture de ce procès-verbal ?
Si ce n'est pas le cas, je suppose que nous pouvons le considérer comme approuvé.

Décision :

L'Assemblée ne demande pas lecture du document et accepte le procès-verbal de l'Assemblée Bourgeoisiale du 19 juin 2024 à l'unanimité.

III. NOMINATION DE LA COMMISSION BOURGEOISIALE POUR LA PERIODE 2025-2028

En début de période, la loi exige de nommer une commission bourgeoisiale formée de bourgeois domiciliés.

Selon la loi sur les Bourgeoisies et le règlement bourgeoisial d'Orsières, le cahier des charges de la commission consiste principalement à préavisier tout projet impliquant la Bourgeoisie et la Municipalité. Le président précise qu'en accord avec les partis politiques représentés à l'Exécutif communal, la commission sera chargée d'étudier des projets d'importance et de les présenter au Conseil municipal. Il s'agira par exemple de diversifier les activités traditionnelles de la Bourgeoisie (forêts et alpages), en profitant des revenus tirés de la mise en réserve forestière de plus de 700 ha dans les secteurs du Vallon d'Arpette et de la Combe d'Orny.

Proposition des partis politiques : Jean-François Lovey (EA), Sandy Pravato (PLR), Myriam Troillet, Jérôme Rausis et Fanny Maret (LC).

Décision :

L'Assemblée valide ces nominations par acclamation.

III. BUDGET 2025 DE LA BOURGEOISIE

Le budget 2025 de la Bourgeoisie peut être qualifié de bon puisqu'il dégage une marge d'autofinancement de Fr. 37'600.-.

Les charges se montent à Fr. 2'485'335.-, en diminution de Fr. 153'565.- par rapport au budget 2024, alors que les revenus se montent à Fr. 2'201'575.-, en diminution de Fr. 737'325.- par rapport au budget 2024.

Quant aux investissements nets, ils se montent à Fr. 340'000.-

Le projet de budget 2025 de la Bourgeoisie ne suscite aucune question ni remarque.

Décision :

L'Assemblée bourgeoisiale approuve le budget 2025 à l'unanimité.



III. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR LA PÉRIODE 2025-2028

En début de période, il convient de nommer un organe de révision pour les comptes de la Bourgeoisie, selon l'article 83 de la Loi sur les Communes.

Le Conseil municipal vous propose de confirmer la décision de l'Assemblée primaire et de confier ce mandat à la société Fiduciaire des Alpes SA par M. Freddy Mettraux à Vétroz.

Décision :

L'Assemblée accepte la nomination de la société Fiduciaire des Alpes SA pour les comptes de la bourgeoisie à l'unanimité.

III. DIVERS

Le Président n'a aucun divers à présenter, et l'assemblée ne demande pas la parole.

Il remercie les personnes présentes pour leur participation à la séance et clôt l'Assemblée à 21h00.

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire